



AU MOMENT DU DÉPART

Brèves considérations à l'issue d'un mandat (1998-2004)

I – Avant-propos

Je m'adresse à la Compagnie en ce jour, car c'est la dernière fois – le *terminus ad quem* est le 31 décembre 2004 – que j'ai l'occasion de le faire en tant que secrétaire perpétuel. Il m'a donc semblé couler de source, - en vous remerciant de l'aide que vous m'avez, les uns et les autres, apportée au cours de mon mandat – de vous faire brièvement un point sur la mission que vous m'avez confiée le 19 novembre 1997 et que j'ai eu à assumer durant ces 7 dernières années ; cette période s'étant déroulée à la charnière de deux siècles et même à l'interface de deux millénaires¹.

* *
*

Mes remerciements vont en premier lieu aux Dames qui assurent la marche administrative et financière de l'Académie Marie-Geneviève BOURRY, Corinne MIGNÉ-LONGERON et Sylvie VERGER-MERLOT et qui ont apporté leur concours avec gentillesse et efficacité.

Ils s'adressent aussi à tous ceux qui m'ont aidé dans le domaine des publications des Comptes rendus de l'Académie (écrits et maintenant électroniques). Le travail est effectué depuis 2 ans par Christine LEDOUX-DANGUIN, mais il est bon de rappeler ici que ce poste a vu auparavant passer 4 autres secrétaires de rédaction. Cet état des choses a été un peu délicat à gérer ; il a pu l'être

¹ Dans notre Compagnie, deux secrétaires perpétuels avaient déjà eu l'opportunité de traverser deux siècles : A.F. de SILVESTRE (XVIII-XIX^{ème}) et L. PASSY (XIX-XX^{ème})

cependant dans les meilleures conditions possibles grâce à l'appui constant de nos confrères C. HUTIN, puis de J. MARROU (†) et enfin de Michel-Claude GIRARD.

J'ai le plaisir de remercier très chaleureusement notre confrère P. ZERT, qui assure bénévolement les tâches de gestion de notre Bibliothèque et des Archives. Il a réalisé dans ce domaine un travail immense qui mérite l'estime de la Compagnie toute entière, même si d'une façon générale peu de confrères le savent ou s'y sont intéressés. La note d'ensemble préparée et mise à jour sur la Bibliothèque est reportée dans l'Annexe I. L'Académie ne saura donc jamais assez ce qu'elle doit à P. ZERT, qui mérite vraiment toute sa reconnaissance.

En dehors de son Hôtel de la rue de Bellechasse, la Compagnie est propriétaire de 2 forêts situées dans l'Eure : la forêt d'Harcourt (la donation du château au Conseil général de l'Eure ayant été effective dès 1998) et la forêt du Boulay-Morin. En raison de notre statut, la gestion est assurée par l'ONF sous le contrôle de notre confrère forestier Roger LAFOUGE, qui suit régulièrement toutes les affaires concernant ces forêts pour le plus grand bien de l'Académie. Il est clair qu'il doit en être remercié très vivement.

Je souhaiterais maintenant exprimer toute ma gratitude aux nombreux confrères qui m'ont assisté dans ma tâche, à savoir :

- Les différents bureaux qui m'ont entouré depuis 8 ans et en particulier les deux vice-secrétaires F. RAPILLY et J.C. MOUNOLOU ;
- L'ensemble des secrétaires de section et des animateurs des divers groupes de travail ;
- Les confrères qui se sont investis dans l'instruction des dossiers d'attribution des prix de mémoires de la Fondation Xavier-Bernard sous la houlette de S. HÉNIN (†), Suzanne MÉRIAUX et F. RAPILLY et des bourses Dufrenoy sous la responsabilité successive d'Yvonne CAUDERON et G. PELLETIER.

Et ceci me permet de remercier la Fondation Xavier-Bernard pour son soutien pendant toute la durée de mon mandat, grâce en particulier à l'appui indéfectible de notre ancien trésorier perpétuel François HOUILLIER (†), mais aussi des présidents H. FERRU et J. RAFFARIN (†) notamment.

Comme François HOUILLIER nous a maintenant quittés, cela m'amène à avoir une pensée en ce jour envers un certain nombre de confrères avec lesquels j'ai été très lié et qui sont maintenant décédés.

Il me reste pour terminer cet avant-propos à évoquer quelque peu la tâche de secrétaire perpétuel, que j'ai essayé de remplir dans la ligne même de celle prévue par nos statuts et mise en œuvre par mon prédécesseur immédiat, le secrétaire perpétuel honoraire A. CAUDERON ; le travail majeur d'un secrétaire perpétuel étant « d'organiser les travaux et la publication des Comptes rendus de l'Académie ».

Ainsi le travail d'un secrétaire perpétuel en France – naturellement *ad honores* – est passionnant ; mais il est aussi chargé et peut être délicat². Il semble qu'il en ait été toujours ainsi, et j'en prendrai pour preuve l'analyse effectuée par deux secrétaires perpétuels célèbres de l'Académie des Sciences au XVIII^{ème} siècle : FONTENELLE et CONDORCET.

– La succession de FONTENELLE, de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences entre 1697 et sa mort en 1740, a été particulièrement difficile ; les diverses personnalités pressenties ont trouvé en effet que la charge, loin d'être une sinécure, était aussi lourde que dangereuse pour celui qui l'exerce (d'après Elisabeth BADINTER).

– Quant à CONDORCET, lui aussi de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences entre 1778 et 1793, il s'est exprimé sur ce sujet lors de son Eloge de FOUCHY en 1789 :

« Il est le confident nécessaire de toutes les petites passions qui peuvent exister entre ses membres l'amour de la gloire ou de la considération, les différences d'opinions, et même la rivalité des divers genres de sciences. Il est le témoin de ces secrètes faiblesses d'amour-propre... Obligé de l'impartialité, il se doit de tenir une balance égale sans abjurer ses affections personnelles, d'éviter jusqu'au scrupule le soupçon de vouloir exercer une influence pour laquelle la perpétuité de sa place qui donne tant de moyens, si la modération de son âme, si la facilité et le calme de son caractère, si même un esprit supérieur au petit et dangereux honneur de paraître gouverner ceux dont il ne doit être que l'organe, ne lui rendaient ces devoirs faciles ».

Il me semble, à la lueur de ma propre expérience, qu'il y a une part de vrai dans tout cela, encore que notre époque soit souvent beaucoup moins sourcilleuse que celle correspondant au Siècle des Lumières.

Ceci étant, exercer un travail intellectuel tout à fait enrichissant compense largement le labeur incessant ainsi que les difficultés ou ennuis passagers. Si j'ai donné autant que je l'ai pu au cours de ma mission, j'ai surtout beaucoup appris, ce dont j'adresse à vous tous mes plus vifs remerciements.

II – Brève présentation sur les travaux de l'Académie entre 1998 et 2004

² ce qui est perpétuel dans une Académie, c'est la pérennité de la fonction et non la perpétuité de la personne qui l'occupe, que cela soit jusqu'à son décès ou jusqu'à la limite d'âge prescrite. La limite d'âge en vigueur aujourd'hui est une excellente disposition, du fait qu'à notre époque les choses évoluent très vite et se renouvellent sans cesse.

Je ne reviendrai pas ici sur les travaux thématiques de la Compagnie, qui ont fait l'objet des différents Rapports d'activité que j'ai présentés chaque année lors des séances solennelles.

Je m'en tiendrai simplement à ajouter quelques remarques concernant le volume de travail effectué régulièrement par l'Académie et la mise en place de relations interacadémiques, ainsi que sur les modifications intervenues dans les publications et sur les projets concernant la communication.

- Les séances

Durant la période 1998-2004, il a été mis sur pied 169 séances thématiques (soit environ 27/an). La liste chronologique des thèmes étudiés, qui est reportée dans l'Annexe II, montre la grande diversité des sujets abordés, puis publiés par l'Académie ; l'année 2000 étant spécialement célébrée grâce à un ensemble de séances portant sur le thème général « *Quelles certitudes et quelles inquiétudes notre siècle lèguera-t-il au siècle suivant ?* ».

Mais notre Compagnie a mis en place depuis 2002 un Comité de pilotage des programmes constitué par le Bureau et un représentant par section, afin d'aider le secrétaire perpétuel dans l'organisation des travaux annuels : choix du thème central de l'année, répartition des séances thématiques, mise en place de séances libres permettant de discuter de problèmes agronomiques d'actualité... Dans l'état actuel des choses, ce Comité se réunit deux fois par an (novembre et juin).

- Relations interacadémiques

Elles se sont développées largement,

- d'une part par voie « officielle » dans le cadre d'une convention bilatérale .
- d'autre part de façon informelle en fonction de certains sujets abordés.

Dans les relations régulières, on doit citer celle qui nous lie à l'Académie des Sciences de l'Institut de France (convention du 26 mars 2001) par l'intermédiaire d'un Comité de liaison permanent comprenant automatiquement les secrétaires perpétuels respectifs ; celui-ci se réunit deux fois par an pour définir les thèmes communs à retenir et pour organiser le programme des réunions plénières. Les séances communes sont au nombre de 2 par an, se tenant alternativement soit à l'Institut (Grande Salle des Séances), soit dans notre Hôtel de la rue de Bellechasse³ Annexe III).

Une seconde relation officielle a été mise en place plus récemment avec l'Académie Nationale de Médecine (30 avril 2002). Le mode de travail est le même : préparation des thèmes de séances communes par le Comité de liaison

³ Il m'est agréable de remercier à ce sujet Fabienne BONFILS ET Christine LEDOUX-DANGUIN pour l'aide apportée dans la préparation de ces séances communes.

et organisation d'une seule séance annuelle alternativement à l'Académie Nationale de Médecine (16 rue Bonaparte) et au 18 rue de Bellechasse. La première d'entre-elles sur le thème « *L'œuf de consommation* » a eu lieu récemment dans notre Hôtel (17 novembre 2004). Une seconde réunion est programmée pour le 08 novembre 2005 sur le thème : « *Le fer dans ses relations avec l'animal et l'homme* » ; elle se tiendra à l'Académie de Médecine.

A côté de ces relations privilégiées, des rapprochements ont pu être réalisés de façon plus ponctuelle et à la faveur de manifestations ciblées avec d'autres Académies. Dans ce domaine, on peut citer par exemple l'Académie Vétérinaire de France, le Groupe interacadémique des Sciences du Vivant, l'Académie des Technologies, l'Académie de l'Eau, l'Académie d'Orléans.

Enfin, il est bon de rappeler qu'il a été créé à Bologne en 1999 une Union Européenne des Académies d'Agriculture (UEAA), dont le siège est lié à la nation qui en assure la Présidence. Après une présidence italienne, c'est notre confrère J.M. BOUSSARD qui a, entre 2002-2004, exercé cette fonction au nom de l'Académie d'Agriculture de France.

- Les publications

Des modifications sont intervenues dans le domaine des présentations en séance (vidéoprojections depuis 2002) et aussi des publications de l'Académie, en relation avec la mise en place d'un Site internet (en 1998, puis en 2003) <http://www.academie-agriculture.fr>.

Les changements mis en place résultent de 2 constats :

a. La publication écrite de nos Comptes rendus correspondait à une charge financière de plus en plus élevée et en tout cas trop élevée par rapport aux ressources de notre Compagnie. Par ailleurs, l'édition devient de plus en plus difficile, les intervenants tendant de moins en moins à respecter les règles (en particulier le nombre de pages fixé) et les délais ; d'où des retards continuels dans la sortie des numéros. Des rappels permanents sont donc à faire, ce qui est lancinant pour le secrétariat de rédaction et désespérant pour le secrétaire perpétuel, surtout quand il s'agit de confrères et même de responsables de séance.

b. Le succès actuel des publications électroniques ; ce qui nous a conduit à développer en 2003 le Site internet sur lequel se trouvent en ligne toutes les informations et publications au fur et à mesure de leur arrivée. Il est ainsi possible aujourd'hui de consulter le Site pour connaître par exemple le programme de la séance à venir, ainsi que les résumés et les vidéo-projections présentées. A une époque où la communication compte beaucoup, cette évolution devenait inévitable.

A ce jour, les publications de l'Académie comprennent donc :

- Une partie écrite allégée concernant le contenu des diverses séances thématiques, la vie de l'Académie, ainsi que l'Annuaire.
- Une partie électronique complète, qui est placée sur le Site et mise à jour au fur et à mesure que les données arrivent au secrétariat.

Un tel repli des Comptes rendus imprimés, qui nous sont habituels depuis l'époque de Gutenberg, est certainement regrettable pour notre génération imprégnée par l'écrit ; mais il devenait indispensable de nous insérer dans le nouveau mode des publications électroniques.

- La communication

Enfin des initiatives ont été prises dès 2000 dans le domaine de la communication⁴ ; de nouvelles actions sont envisagées, dans le cadre de la Cellule animée depuis 2002 par J.F. COLOMER, mais leur mise en place se fait progressivement en raison de leur coût et aussi du fait qu'il n'est pas facile de gérer les rapports entre une Académie et le monde des médias.

* *
*

Tous ces éléments étant apportés, il apparaît clairement en définitive que le temps académique entre 1998 et 2004 semble avoir été pleinement « rempli ».

Cela ne veut pas dire qu'ont été abordés tous les sujets qui auraient mérité de l'être. Il est clair en effet que, devant l'ampleur de notre domaine de compétence, les thèmes sont aujourd'hui de plus en plus nombreux et variés.

Cela ne veut pas dire, non plus, que l'on n'aurait pas pu faire mieux en procédant autrement. Il nous faudrait peut-être restreindre le nombre de séances thématiques, en préparant plus à fond et longtemps à l'avance celles qui seraient retenues. Il nous faudrait aussi être mieux aidé en nous appuyant par exemple, comme dans d'autres Académies Nationales, sur des « chargés de mission » qui seraient mis à notre disposition par diverses Institutions. Mais de ce point de vue, nous avons encore des limitations aussi bien dans le domaine financier que dans celui des locaux, deux domaines, ont constitué incontestablement un frein dans le développement de nos activités.

Cela ne veut pas dire enfin que l'on ait pu mettre en place, dans le cadre académique, un véritable dispositif adapté à notre époque si pressée en vue de la préparation d'avis, de vœux, de recommandations....

Espérons donc qu'à l'avenir l'Académie sera à même de mieux résoudre ces différentes questions.

⁴ Dans le cadre du thème de l'an 2000, 13 entretiens télévisés avaient été programmés sur la chaîne 2100 TV de Canalweb. Net (L. DESCHAMPS et R. GROUSSARD).

III – Regards sur le fonctionnement actuel de notre Compagnie

1. Rappel de quelques éléments caractérisant l'Académie d'Agriculture de France⁵

La création des Académies au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles a été une manière « officielle » de montrer à la Nation que l'État prenait en considération les hommes du savoir, qu'il s'intéressait à leurs travaux et qu'il souhaitait dorénavant s'appuyer sur la Communauté des savants et des lettrés. Une Académie est donc une institution officielle composée par un nombre limité d'hommes « éclairés », qui délibèrent comme bon leur semble sous la seule autorité de son Protecteur, qui est le Chef de l'État.

En fait, une Académie en France est une institution officielle, qui n'est ni une Administration, ni une Association (loi 1901), ni une Fondation. C'est en réalité une société de pensée autonome, une sorte de Confrérie⁶ de composition multidisciplinaire, dont le but n'est pas d'obtenir par ses travaux de nouveaux résultats scientifiques et techniques (qui sont aujourd'hui l'apanage des Instituts de Recherche), mais qui essaie dans toutes les parties de son domaine de compétence de faire émerger une position à la suite de présentations venant d'horizons différents, de réflexions et d'échanges réalisés *ensemble* au cours de séances hebdomadaires⁷. Bien entendu, on doit éviter d'aboutir à des positions qui seraient basées sur des préférences citoyennes (que chaque membre de la Compagnie d'ailleurs a le droit d'avoir à titre personnel) ; de ce fait, il semble nécessaire de garder le statut initial de « sages », chargés d'établir une « médiation culturelle » entre les agronomes éclairés et la société.

Un tel mode de travail s'avère à notre époque beaucoup plus difficile qu'au XVIII^e et au XIX^{ème} siècle ; ceci en raison du fait notamment que nous sommes passés d'une société où existaient des courants de pensée structurés et où les savants avaient une grande influence sur l'opinion à un monde donnant la primauté à l'opinion publique qui, par nature, véhicule volontiers des idées sans nuances.

Il est clair qu'il faut avoir tout cela en tête, avant de passer brièvement en revue, à la lumière d'une expérience de 7 ans, les divers points concernant la vie actuelle de l'Académie. Il s'agit de réfléchir ensemble sur 3 éléments :

- 1/ les sections
- 2/ les élections
- 3/ les présentation (de nouveaux confrères)

⁵ Ces éléments sont communs aux 5 Académies de l'Institut de France (Ac. Fr, Ac. des Inscriptions et Belles Lettres, Ac. Sciences, Ac. Beaux Arts et Ac. Sc. Morales Politiques), à l'Académie Nationale de Médecine et à l'Académie d'Agriculture de France.

⁶ C'est la raison pour laquelle l'appellation de Confrères (et non de Collègues) est d'usage entre les membres d'une Académie.

⁷ C'est la régularité des travaux en séance qui distingue les Académies de la mode actuelle des Séminaires, Débats en séance, Cafés intellectuels... organisés deci-delà et au coup par coup, en fonction de l'actualité, et comportant généralement le règlement d'un droit d'inscription.

2. Point de vue sur le fonctionnement actuel des sections

Si l'on examine à ce propos les Académies les plus reconnues de notre pays, on se trouve grosso modo devant 3 situations

a/ La Compagnie n'est pas sectorisée (cas de l'Académie Française, de l'Académie des Technologies...) ; ce qui n'empêche pas la constitution transitoire de comités ou de groupes de travail sur tel ou tel sujet à analyser.

b/ L'Académie est apparemment sectorisée (cas de l'Académie des Sciences) , mais chaque section reste sous le contrôle direct de l'ensemble de ses membres, qui est seul habilité à gérer la Compagnie. L'activité principale des sections concerne surtout les propositions de prix et la mise en ligne, à la suite de vote à bulletins secrets, des nouveaux candidats ; encore que, dans ce domaine, l'Académie est amenée maintes fois à corriger les propositions des sections ; celles-ci jugeant souvent en fonction de la compétence spécialisée, alors que la Compagnie a à choisir pour ses travaux futurs des personnalités sachant apporter leur concours dans **tous** les domaines constituant le spectre de l'Académie.

c/ La Compagnie, qui est sectorisée, prend beaucoup appui sur le travail des sections, notamment pour tout ce qui concerne les séances thématiques. C'est le cas actuel de l'Académie d'Agriculture de France, dont les sections spécialisées (au nombre de 8) n'ont été créées qu'en 1845 et officialisées en 1848, à l'exception de la section Hors-cadre, qui a fait son apparition en 1915⁸ et qui a disparu en 1995. Actuellement, la Compagnie est composée de 10 sections spécialisées.

Dans le fonctionnement des sections, il y a actuellement des côtés très positifs. Ainsi, la plupart des sections travaillent beaucoup (plus qu'avant) ; elles se réunissent souvent dans la matinée du mercredi (10 h – 13 h) ; de plus les membres se font une sorte de *devoir* d'être présents aux réunions de sections (9 par an). Par ailleurs, c'est par l'intermédiaire des sections que l'Académie tisse des liens plus étroits avec les membres et correspondants étrangers⁹, dont on souhaiterait que ceux-ci communiquent plus fréquemment avec la Compagnie.

Mais sur d'autres points, on peut regretter une certaine dérive :

Par exemple :

- Les sections se concentrent trop souvent sur la préparation de séances thématiques spécialisées¹⁰ qu'elles souhaitent voir retenues dans le canevas du programme général.

⁸ Cette section Hors-cadre réservée à des personnes qui – par les fonctions qu'elles occupent ou qu'elles ont occupées dans les secteurs publics et privés de l'Agriculture – sont susceptibles de mettre leur expérience au service de l'Académie.

⁹ La répartition internationale des membres et correspondants étrangers de l'Académie a été établie par J.C. CLAVEL en 2002.

¹⁰ Il faut bien dire que cet aspect a été développé plus particulièrement depuis leur introduction en 1989.

- Elles sont souvent repliées sur elles-mêmes et de ce fait s'insèrent moins qu'autrefois dans l'ensemble de la Compagnie, qui reste pourtant le seul organe représentatif ;
- Leurs membres ont aussi tendance à désertier la séance du jour, si le thème n'est pas exactement au centre de leur spécialité ou de leurs préoccupations ;
- Enfin, elles procèdent à une cooptation de manière trop consanguine, alors qu'elles devraient faire en sorte que tous les domaines lui incombant soient représentés et qu'elles acceptent même de proposer l'élection de personnes éminentes n'entrant pas exactement dans leur secteur d'étude, mais dont l'éclat rejaillirait sur l'Académie tout entière.

En définitive, l'évolution actuelle, si on la laissait se poursuivre, conduirait à transformer peu à peu l'Académie en une simple juxtaposition de sections. Il faut ajouter que, heureusement, cette tendance est tempérée par la mise en place progressive de Groupes de travail intersectoriels.

Peut-être cette situation résulte t'elle du fait que l'on s'est appuyé quasi exclusivement ces dernières années sur l'organisation de séances thématiques (qui nous ont par ailleurs beaucoup apporté) ; ceci au détriment de séances libres qui intéresseraient l'ensemble de la Compagnie et même au détriment de séances « réservées » aux seuls membres et correspondants de l'Académie, qui pourraient alors discuter entre eux très librement.

Fondamentalement, il faut bien garder à l'esprit que l'Académie doit être un lieu de réflexions et d'échanges pour des « honnêtes hommes » du XXI^{ème} siècle, la conduisant à exprimer, sereinement et avec la hauteur de vue nécessaire, ses avis sur les grandes questions posées à notre société par l'avancée des sciences agronomiques, avec toutes leurs conséquences au plan technique, économique et culturel.

3. Elections : importance du choix des nouveaux membres et correspondants.

Il est clair que le prestige d'une Académie découle essentiellement de la notoriété et de la distinction de ses membres ; notre confrère S. HÉNIN (†) insistait beaucoup sur ce point. Le choix des candidats et de leur deuxième ligne lors des futures élections est donc d'une importance majeure ; il se pose d'autant plus que le nombre de membres et correspondants dans certaines sections est sans doute aujourd'hui trop restreint.

4 éléments semblent devoir être pris en considération à ce sujet, d'autant que les formalités d'élection groupée se présentent souvent aujourd'hui plus comme un enregistrement que comme une élection :

- leur niveau d'excellence intellectuel et professionnel ;

- leur volonté de souhaiter entrer dans la Compagnie ;
- leur âge ;
- et enfin leur possibilité d'investissement dans la participation aux travaux académiques.

a/ En ce qui concerne la compétence, qui est l'élément le plus important à rechercher, le choix consiste à faire appel à des personnes reconnues et de haut niveau¹¹, quel que soit leur secteur d'intérêt au sein du domaine agronomique ; et même, dans un certain nombre de cas, en dehors de ce domaine à proprement parler.

b/ Le deuxième point à considérer est le désir du candidat pressenti à vouloir rejoindre l'Académie et, ce faisant, à participer activement aux travaux de la Compagnie. Etre élu à une Académie, ce n'est pas simplement une décoration ou une consécration dispensant d'assister aux séances, mais l'accession à un cercle où l'on s'engage à travailler. Il s'agit là d'une obligation morale du candidat vis-à-vis de l'Académie et une sorte de contrat qui s'établit entre l'élu et l'État qui ratifie au plus haut niveau les élections (Parution du décret au Journal Officiel).

c/ Un troisième point à prendre en compte est l'âge des personnes qu'on souhaite faire entrer à l'Académie.

Ce n'est pas un élément capital, encore que ce soit une bonne chose que tous les âges soient représentés. Ceci étant, il ne faut pas oublier qu'il existe dans nos statuts une limite d'âge supérieure en rapport avec l'éméritat et l'honorariat et qu'il n'est pas souhaitable par ailleurs de procéder à l'élection de personnes trop jeunes qui pourront difficilement remplir leur rôle, car encore trop spécialisées et beaucoup trop occupées.

Cette notion d'âge est surtout en relation, en vue du bon fonctionnement d'une Académie, avec la nécessité de disposer de 2 sous-populations complémentaires (cf. figure valable en particulier pour les secteurs scientifiques et techniques) :

- celle, qui est la plus jeune, et qui se trouve au fait des découvertes actuelles ; elle doit surtout être bien représentée dans les correspondants nationaux.
- et celle, dont l'âge est plus avancé, qui est caractérisée par une hauteur culturelle ainsi que par une profondeur de réflexions ; ce sous-ensemble correspond aux membres titulaires et émérites et aux correspondants honoraires. Souvent les plus actifs de ce dernier sous-ensemble sont les jeunes retraités (65-75 ans), car ils sont à même d'exprimer alors leur indépendance d'esprit et même de pouvoir manifester, du fait de leur élection, un enthousiasme renouvelé.

d/ Un dernier point a trait à la participation effective aux séances et aux travaux de l'Académie.

¹¹ ce qui implique aussi de ne pas pourvoir systématiquement les sièges vacants.

Devant la facilité actuelle et la rapidité des transports, la Compagnie avait été amenée en 1979 à supprimer les membres non-résidants et à élire comme membres titulaires des personnes pouvant habiter dans *toutes* les régions de notre Pays (cf. C.R. Acad. Agr. 2000, 86, 7, p. 129-130).

L'expérience montre que cela fonctionne assez bien tant que ces membres sont en activité ou ont des raisons de venir à Paris pour des raisons professionnelles. Mais dès qu'ils sont à la retraite, leur présence devient plus rare, la participation aux séances s'accompagnant généralement de frais de transport et d'hébergement. Certes, par le courrier électronique, ils peuvent continuer à échanger, en particulier avec les secrétaires de sections. Il n'en reste pas moins qu'ils ne mettent plus leur expérience à la disposition de l'Académie lors des séances hebdomadaires ; sans aucun doute à l'avenir la mise en congé provisoire devrait-elle devenir automatique lorsque les engagements ne sont pas remplis ?

4. *Présentation des nouveaux membres à la Compagnie*

L'introduction des nouveaux membres est un usage traditionnel¹² entre « hommes de compagnie » dans les Académies où chaque membre occupe un siège et s'insère dans une lignée qu'il se devrait de connaître¹³. Dans notre Compagnie, elle était faite par le Président de l'Académie ou par un parrain dès parution du décret d'élection puis, à partir du moment où les élections ont été regroupées, échelonnées au cours de l'année suivant les élections. La présentation du nouvel élu suivie de remerciements se faisait à l'occasion d'une séance que celui-ci organisait autour d'un thème qu'il choisissait. Ce rituel a fonctionné convenablement durant un certain temps avant de poser quelques problèmes en relation d'une part avec le plus grand nombre d'élus par an du fait du passage d'office à l'éméritat des membres ayant plus de 80 ans (nouveau statut 1995) et d'autre part avec l'organisation de séances thématiques qui a été systématisée dès 1989 et qui aujourd'hui apparaît à l'usage comme un carcan bien rigide.

La conséquence de tout cela est que nombre de confrères ne peuvent être reçus dans l'année suivant leur élection¹⁴ ; ce qui est tout à fait regrettable, une Académie fonctionnant d'autant mieux que les confrères se connaissent et qu'ils se situent bien les uns par rapport aux autres.

Il fallait donc essayer d'autres solutions, ce qui semble indispensable si l'on veut maintenir une certaine convivialité entre les confrères.

– La 1^{ère} solution est celle qui a été réalisée le 18 octobre 2000 lors d'une séance entièrement consacrée à l'introduction des membres élus en 1998 et 1999 ; avec, pour chacun, présentation par le parrain, remerciements par le nouvel élu et remise officielle d'un parchemin par le secrétaire perpétuel.

¹² L'éloge des grands Anciens, qui était aussi un usage courant autrefois dans ce genre de Compagnie, a pratiquement disparu.

¹³ P. ZERT a établi le catalogue que chaque nouvel élu se devrait de consulter (Annexe IV).

¹⁴ La réception n'a concerné ces dernières années que quelques confrères, et s'est fait au coup par coup à la faveur de séances libres.

Cette formule n'a pas été appréciée par un certain nombre de confrères, car elle donnait lieu à une séance assez longue et, peut-être, un peu fastidieuse.

– Devant ce constat et pour remédier à cette carence préjudiciable pour l'Académie, une deuxième solution a été proposée au bureau en 2002 par le Président CLAVEL, suite à la pratique usitée par l'Académie Nationale de Médecine : présentation par le président sortant lors de la séance de rentrée de janvier de l'ensemble des élus déjà ratifiés. Le Président appelle les élus, mentionne leurs qualités et compétences et remet à chacun d'entre-eux une médaille de l'Académie (cf. Note interne du 25 mars 2003).

Cette proposition n'a pas encore été appliquée devant la réticence d'un certain nombre de confrères, soit trouvant la formule trop condensée, soit estimant qu'il faut laisser aux nouveaux élus la liberté d'accepter ou de refuser d'être présentés¹⁵.

Le résultat actuel est qu'il n'y a pratiquement plus d'introduction des nouveaux confrères, sauf dans quelques cas où le nouvel élu du fait de sa spécialité peut organiser une séance qui s'insère bien dans le cadre du thème central défini par le Conseil de pilotage. L'expérience a montré qu'une telle conjonction s'avère extrêmement rare.

En conséquence la plupart des confrères élus depuis 4 ans n'ont pas été présentés à la Compagnie, sauf par quelques mots lors de la séance de proposition des candidats ; ceci est désolant et tend à renforcer les liens à l'intérieur des sections au détriment de l'Académie tout entière. Il n'est pas souhaitable que cette situation perdure.

* *

*

En définitive, pour conclure cette brève note de synthèse sur l'Académie, je souhaiterais surtout mettre l'accent sur les points suivants :

– Le premier est de rester très vigilant lors du choix des candidats aux postes de membres et correspondants.

– Le deuxième est de ne pas laisser se distendre les liens effectifs entre les sections et l'Académie tout entière.

– le troisième est de rassembler les confrères compétents et volontaires appartenant à différentes sections pour aborder certains sujets. Les documents réalisés récemment, à propos des « 10 pistes de réflexion sur l'alimentation » ainsi que sur « la loi d'orientation agricole », sont de bons exemples qu'il conviendrait de développer à l'avenir.

¹⁵ Sur ce point, le bureau a estimé (14 mai 2003) qu'il n'était pas acceptable dans l'esprit d'une Académie qu'un nouveau membre refuse d'être présenté à ceux dont ils ont sollicité les suffrages.

- Le quatrième concerne la présentation ou la réception des nouveaux membres. Il semble nécessaire de réétudier cette question ; la présentation permettant de renforcer, au-delà des sections, les rapports entre tous les membres de l'Académie et de réinjecter ainsi un minimum de « culture » académique.

- Le cinquième est peut-être de ne pas focaliser le travail de la Compagnie uniquement sur l'organisation des séances thématiques. Il serait sans doute souhaitable d'accroître le nombre de séances réservées aux membres et correspondants de l'Académie qui apprendraient à se mieux connaître et à se mieux comprendre. Peut-être serait-il intéressant aussi d'expérimenter certaines séances construites autrement que sous la forme académique classique (tables rondes, séances de questions-réponses entre sections¹⁶ ?

- enfin le 6^{ème} et dernier point a trait au maintien et au développement des rapports avec d'autres Académies ; l'expérience nous ayant montré récemment le grand intérêt de ce genre de relation.

Et maintenant, pour terminer cette note rédigée à la suite d'une expérience vécue pendant 7 ans¹⁷, il ne me reste plus qu'à souhaiter bon courage et bonne chance à notre prochain secrétaire perpétuel et longue vie à l'Académie tout entière !

p.p.c
15 décembre 2004
Georges PÉDRO

¹⁶ envisagées dès 1999 (compte rendu 30 septembre 1999).

¹⁷ auquel on pourrait ajouter les 3 ans pendant lesquels j'ai été vice-président et président (1992-1993), puis vice-secrétaire (1997).